



Ville de Saint-Pryvé Saint-Mesmin

PROJET PEDAGOGIQUE MJL

« Animation de proximité : facteur de lien social... »

CONTEXTE ET DIAGNOSTIC

En 2011, Saint-Pryvé Saint-Mesmin comptait environ 5400 habitants.

La MJL est une structure municipale destinée à l'accueil des 14/17 ans. Cet accueil se décompose en deux parties distinctes :

- un foyer, ouvert à tous et d'accès libre (être à jour de la cotisation), favorisant le mixage social, les rencontres, le dialogue, la détente mais aussi l'émergence de projets.
- des activités plus structurées (sorties, ateliers permanents, projets jeunes...) réparties sur l'ensemble de l'année mais néanmoins plus fréquentes pendant les vacances scolaires.

Article 1 : les objectifs éducatifs

S'appuyant sur une équipe d'encadrement stable, la MJL vise à accompagner et à guider les adolescents dans leur apprentissage de la vie en société. Il favorise l'épanouissement, la socialisation, la responsabilisation et l'engagement des jeunes.

Article 2 : l'épanouissement des jeunes

- Leur permettre de trouver du sens à leur quotidien et à leurs actions futures.
- Aiguiser leur créativité et leur curiosité.
- Leur permettre de découvrir d'autres activités, d'autres lieux, d'autres cultures.

Article 3 : la socialisation

- Accepter l'autre et ses différences.
- Appréhender et respecter les règles de vie en collectivité.
- Valoriser les actions collectives.

Article 4 : la responsabilisation

- Favoriser l'écoute et le dialogue, établir un climat de confiance
- Développer l'autonomie des jeunes individuellement et au sein d'un groupe.
- Permettre le libre choix des activités.

Article 5 : l'engagement

- A minima, permettre aux jeunes d'exprimer leurs envies et attentes.
- Inciter à l'implication personnelle dans le fonctionnement du groupe.
- Guider les jeunes dans la réalisation de leurs propres projets.

Article 6 : les actions et moyens pour atteindre les objectifs

• Les relations entre animateurs

La coordination des tâches et la cohésion entre les animateurs est nécessaire afin de développer une réelle qualité d'accueil sur la structure.

Les périodes de vacances ou l'organisation d'activités possédant un caractère plus exceptionnel font l'objet de réunions de préparation et de coordination spécifiques.

• Les relations animateurs/jeunes

Les animateurs sont garants de la sécurité physique, psychologique et morale des jeunes. A l'écoute des adolescents, ils les accompagnent et les guident dans l'élaboration de leurs projets. Ils sont pour une majorité des jeunes des « modèles » et doivent, à ce titre, adopter une conduite adéquate et respecter les règles de vie du centre.

Ils ont à leur disposition les outils de réglementation et de législation concernant l'accueil des mineurs ainsi que des documents spécifiques relatifs à l'animation.

• Les relations animateurs/familles

Les animateurs se tiennent à la disposition des parents pour échanger sur leurs attentes et aspirations, le fonctionnement de la structure, les activités et le comportement général de leur(s) enfant(s). Dans le cas de situations difficiles (pour le jeune et/ou sa famille), ils doivent respecter la confidentialité des informations données.

Le projet pédagogique est mis à la disposition des familles au sein de la MJL. Il est également remis par écrit lors de l'inscription des jeunes aux activités.

• Vie quotidienne

Le fonctionnement général de la structure repose sur le respect d'un règlement intérieur élaboré.

• Les activités

S'agissant d'une structure pour adolescents, le choix des activités repose principalement sur l'engagement des jeunes. Cette mobilisation nécessite néanmoins un apprentissage progressif. A ce titre et pour les plus jeunes, il convient d'exprimer ses envies, ses attentes et de participer à certaines tâches organisationnelles.

Pour les plus âgés, il convient de s'impliquer véritablement dans la mise en œuvre de projets (être acteur et non consommateur). Fondées sur les attentes et les projets des jeunes, ces activités possèdent nécessairement un caractère varié (pratiques sportives, culturelles, artistiques, ludiques...) De la nature des activités dépend également la taille des groupes et la mise en place de règles de conduites spécifiques.

• La responsabilisation...

Les aider à trouver leur place au sein de la structure, permettra aux jeunes de gagner une confiance en eux, qui les aidera à prendre conscience de leurs responsabilités.

Chacun doit pouvoir (oser) exprimer ses désirs, proposer des idées, prendre des initiatives. Il est important d'expliquer au jeune lors de son inscription, et de lui rappeler régulièrement, qu'il contribue tout autant qu'un autre, à la vie et à l'ambiance de la MJL. L'exploitation du local est primordiale. Chacun doit pouvoir s'approprier le lieu, participer à son organisation, son embellissement, la gestion du matériel.

Remise, lors de l'inscription, d'un règlement intérieur, auquel les jeunes doivent « adhérer », afin d'assurer la cohérence du lieu.

Présence permanente d'une boîte à idées.

Article 7 : les horaires d'ouverture

LES HORAIRES PENDANT LES PERIODES SCOLAIRES

mardi / jeudi / vendredi

- de 16h30 à 19h

mercredi et samedi

- de 14h à 19h

Article 8 : les horaires pendant les périodes de vacances du lundi au vendredi

- de 10h à 12h et de 14h à 19h

Nous indiquons aussi que, sur sollicitation des jeunes, des soirées de 20h à 22h pourront être organisées.

Article 9 : les projets d'animation

La MJL est une action du service jeunesse permettant d'accueillir des jeunes de 14 à 17 ans dans la suite logique de l'accueil de nos 10/14 ans.

Cet accueil se décompose en trois parties distinctes :

- Une MJL, favorisant le mixage social, les rencontres, le dialogue, la détente mais aussi l'émergence de projets.
- Des activités plus structurées (sorties, ateliers permanents, projets de jeunes, ...) réparties sur l'ensemble de l'année mais néanmoins plus fréquentes pendant les vacances scolaires.
- Des animations d'extérieur aux beaux jours, permettant la rencontre de proximité entre les animateurs et les jeunes avec leur famille.

Avec ces trois modes de fonctionnement des outils transversaux vont nous aider à diversifier les actions proposées : une pédagogie active avec les jeunes permettant leur implication dans des activités dites « de consommation » mais aussi dans leurs envies de loisirs.

Article 10 : le rôle des animateurs

L'équipe d'animateur doit être capable d'animer au quotidien un groupe d'ados, d'en assurer la sécurité et le bien-être, et de travailler en équipe. Elle devra aussi

- Faciliter l'expression des jeunes.
- Mettre en œuvre des projets en partenariat.
- Assurer l'encadrement de mini projets.
- Participer aux réunions de travail en équipe.
- Assurer le montage de programmes d'activités et de fiches projets.
- Effectuer un travail de suivi en lien avec le responsable de secteur.
- Travailler en partenariat avec les autres membres du service jeunesse, les parents, les élus.

• Les relations animateurs/jeunes

Les animateurs sont garants de la sécurité physique, psychologique et morale des jeunes.

A l'écoute des adolescents, ils les accompagnent et les guident dans l'élaboration de leurs projets. Ils sont pour une majorité des jeunes des « référents » et doivent, à ce titre, adopter une conduite adéquate et respecter la charte de vie de la MJL. Les animateurs ont, à leur disposition, les outils de réglementation et de législation **concernant l'accueil des mineurs ainsi que des documents spécifiques relatifs à l'animation.**

• Les relations animateurs/familles

Les animateurs se tiennent à la disposition des parents pour échanger sur leurs attentes et aspirations.

Le fonctionnement de la structure, les activités et le comportement général de leur(s) enfant(s). Dans le cas de situations difficiles (pour le jeune et/ou sa famille), ils doivent respecter la confidentialité des informations données.

Le projet pédagogique est affiché au sein de la MJL, et mis à la disposition des familles sur demande. Une copie est également remise systématiquement lors de l'inscription annuelle des jeunes à la structure.

Article 11 : l'évaluation du projet pédagogique

S'agissant d'une structure permanente, l'équipe d'animation a travaillé sur un projet pédagogique annuel. Son évaluation permet de vérifier la qualité du travail réalisé, sa cohérence générale et la pertinence des actions réalisées au regard du projet éducatif. Elle permet également de concevoir et de proposer d'éventuelles adaptations liées aux problématiques rencontrées.

Le travail d'évaluation débute lors de la préparation des différentes actions. A ce titre des objectifs opérationnels précis permettent souvent de déterminer des modalités d'évaluation mesurables (être capable de..., respect d'une consigne particulière...)

Article 12 : révision du projet

Ce projet pédagogique est susceptible d'être révisé tous les ans, en fonction du suivi et bilan des projets, activités et sorties, des tarifs, et des jeunes inscrits à la MJL.

Fait à Saint-Pryvé Saint-Mesmin